



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

# DÉLIBÉRATION

N° 2010-11-01

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 15 novembre 2010

**Président** : Monsieur François de MAZIERES

**Sont présents** : M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Michaël THOMAS), Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, M. Edmond GRONDIN, Mme Dana SOLECKI, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHESNE, M. Thierry VOITELLIER (Pouvoir de Mme Marie SENERS), Mme Magali ORDAS, Mme Marie BOELLE (pouvoir de Mme Martine SCHMIT), M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Liliane HATTRY (pouvoir de M. Jean-Marc FRESNEL), M. Erik LINQUIER, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (pouvoir de M. Michel BANCAL), Mme Christine de la FERTE (pouvoir de Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME (pouvoir de Mme Pascale ROCHERON).

**Absents excusés** : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à Christian JOUANE), M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Alain-Michel LAMBERT (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir à M. Gilles PANCHER), Mme Marie-Annick DUCHENE (pouvoir à M. NOURISSIER), M. Michel BANCAL (pouvoir à M. François LAMBERT), M. Jean-Marc FRESNEL (pouvoir à Mme Liliane HATTRY), M. Michel SAPORTA, Mme Martine SCHMIT (pouvoir à Mme Marie BOELLE), Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), Mme Marie SENERS (pouvoir à M. Thierry VOITELLIER), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir à M. Roland de HEAULME), M. Michaël THOMAS (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

Secrétaire de séance : M. KAMEL EL FEDIL

Date de convocation : 5 novembre 2010

Date d'affichage de la convocation : 5 novembre 2010

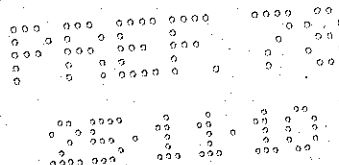
Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de membres présents : 50

**N° de l'ordre du jour :**

**2010.11.01 : Budget supplémentaire 2010 – Décision Modificative n°1**

**M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-11, L 2311-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Vu la délibération n° 2009-12-01 du Conseil communautaire du 15 décembre 2009 approuvant le Budget Primitif 2010,

Vu les délibérations n° 2010-05-02 et n° 2010-05-03 du Conseil communautaire du 25 mai 2010 approuvant respectivement le Compte Administratif 2009 et l'affectation du résultat,

.....

Le budget supplémentaire est une décision modificative du budget. Il permet l'ajustement des crédits et l'inscription de dépenses et de recettes nouvelles. Il intègre également les résultats et les reports de la section d'investissement (en dépenses et en recettes).

Il intervient après l'adoption :

- du Budget Primitif 2010, le 15 décembre 2009
- du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2009, le 25 mai 2010 (correspondant au résultat de la gestion 2009)

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le Conseil communautaire a affecté, le 25 mai 2010, le résultat dégagé en section de fonctionnement en « report à nouveau » pour 460 143,33 €. Ce montant contribue à augmenter l'autofinancement.

Les tableaux annexés à la présente délibération retracent l'ensemble des ajustements des recettes et des dépenses qui constituent cette première décision modificative 2010. Les principaux postes à retenir sont les suivants :

### **1°) Pour les recettes de fonctionnement (+ 365 473.55 €)**

Il a été nécessaire d'ajuster certains postes de recettes afin de tenir compte des notifications de l'Etat portant sur :

- la compensation relais de la taxe professionnelle (- 144 730 €)
- les dotations de compensation (+ 58 289 €)
- la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (+ 169 464 €)
- la dotation d'intercommunalité (- 122 346 €)

Certaines recettes, dont l'évaluation est difficile au budget primitif, se sont révélées plus élevées comme principalement :

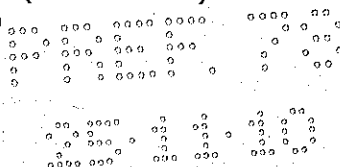
- la participation de l'Etat au titre du Fonds d'Aménagement Urbain (+ 396 678 €)
- le reversement des prélèvements SRU (+ 74 118,55 €)

Diverses recettes ont enfin été ajustées à la hausse (12 000 €) ou à la baisse (- 78 000 €), dont le détail figure dans les tableaux annexés.

### **2°) Pour les dépenses des services (+ 364 778.88 €)**

Des ajustements de crédits en dépenses de fonctionnement ont été inscrits :

- une augmentation de crédits (331 970 €) pour financer essentiellement l'assurance statutaire des personnels des conservatoires et des écoles de musique dans le cadre du contrat signé avec Dexia (158 000 €) et les indemnités de tous les conseillers communautaires (67 000 €)



- l'annulation de crédits non utilisés (-376 676.12 €) comme par exemples : le remboursement des intérêts (-100 080 €) prévu au budget primitif, qui n'avait pas lieu d'être inscrit, ou la participation aux déficits de fonctionnement des transporteurs plus faible que prévue (- 98 000 €)
- la prise en charge du dégrèvement au titre du plafonnement de la TP sur la valeur ajoutée (366 485 €). Le produit fiscal inscrit au BP 2010 (27 435 000 €) tenait compte d'une réduction de 335 000 € au titre du plafonnement sur la valeur ajoutée, mais cette réduction doit finalement être inscrite en dépense.
- un complément de crédits pour les amortissements (43 000 €) afin de permettre la poursuite de l'amortissement des instruments de musique et du mobilier transférés par les communes de Versailles, Buc, Jouy-en-Josas, Rocquencourt et Viroflay à Versailles Grand Parc. Les amortissements génèrent une recette d'investissement et contribuent ainsi à l'autofinancement.

### **3°) Une augmentation de l'autofinancement des investissements (460 838 €)**

Les ajustements de recettes et de dépenses de l'exercice 2010 s'équilibrent sans impacter la reprise du résultat excédentaire 2009 (460 143.33 €). Un virement complémentaire vers la section d'investissement a été inscrit de 460 838 €.

### **4°) Pour l'investissement (589 855.40 €)**

En dépenses, des crédits supplémentaires ont été inscrits :

- pour le lancement de la vidéo-protection (700 000 €). Afin de faciliter la gestion budgétaire de cette action et d'identifier facilement son coût d'investissement, il a été décidé de créer une Opération Budgétaire (opération n°0110). Une page spécifique figure au Budget Supplémentaire.
- pour diverses dépenses (9 518.40 €) : achats des instruments de musique au CRR de Versailles grâce aux dons du Rotary Club (3 000 €), remboursements des cautions déposées par les familles pour la location des instruments de musique au CRR (6 018.40 €).

Les crédits inscrits au BP 2010 en remboursement d'emprunt ont été annulés (-119 663 €).

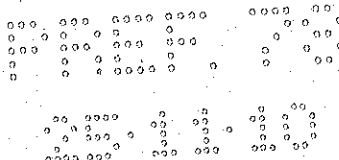
En recettes, des crédits supplémentaires ont été inscrits :

- au titre du virement complémentaire à la section de fonctionnement (460 838 €)
- pour les dotations aux amortissements (43 000 €) des instruments de musique transférés
- pour diverses recettes (86 017.40 €) liées au transfert de la subvention perçue par Fontenay pour la vidéo-protection (80 000 €) et à l'encaissement des cautions déposées par les familles pour la location des instruments de musique au CRR de Versailles (6 018.40 €) et l'annulation de l'euro symbolique prévu dans les produits de cession qui ne correspond à aucun projet en cours et se révèle donc sans objet.

Toutes ces propositions figurent dans le document comptable réglementaire joint et sont détaillées, ci-après, par section et par chapitre.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil communautaire :



- 1) adopte le budget supplémentaire - décision modificative n° 1 (DM1) du budget principal de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc pour 2010
- 2) précise que le budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est voté par chapitre ;
- 3) arrête les balances aux chiffres suivants :

### SYNTHESE DU BS 2010 DE VERSAILLES GRAND PARC

BUDGET VERSAILLES GRAND PARC	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats constatés à la clôture de l'exercice 2009		8 725 828,77	2 838 829,82	
Restes à Réaliser 2009			5 793 956,62	367 101,00
Affectation d'une partie du résultat de fonctionnement pour le besoin de financement de la section d'investissement		-8 265 685,44		8 265 685,44
<b>1- Sous-total reprise des résultats et des reports</b>		<b>460 143,33</b>	<b>8 632 786,44</b>	<b>8 632 786,44</b>
Propositions nouvelles	364 778,88	365 473,55	589 855,40	129 017,40
Virement complémentaire	460 838,00			460 838,00
<b>2- Sous-total propositions nouvelles</b>	<b>825 616,88</b>	<b>365 473,55</b>	<b>589 855,40</b>	<b>589 855,40</b>
<b>TOTAL GENERAL (1 + 2)</b>	<b>825 616,88</b>	<b>825 616,88</b>	<b>9 222 641,84</b>	<b>9 222 641,84</b>
Fonds libres après BS				


Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 50

Suffrages exprimés : 62

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président  
Par délégation

  
**Alain FAUVEAU**  
Directeur Général des Services

